et de l'entretenir sa vie durant, moyennant une somme de 400 écus à 56 sols pièce, leur payée par le dit Philippe-Charles de Pfortzheim, major au service de S. M. apostolique, seigneur haut, moyen et foncier de la seigneurie de Colpach. Philippe-Charles de Pfortzheim s'oblige encore à payer à sa sœur une somme annuelle de 12 écus neufs pour épinglés *(Spingelgeld)*. Ont signé l'abbesse et la prieure susdites, ainsi que MM. de Ballonfeaux et de Bourcy.

Le 3 mars 1777, le notaire Martiny de Wiltz constate que Jean Mock d'Eschweiler a vendu à Nicolas Guires du même lieu une pièce de jardin pour un prix de quatre pistoles, moins une couronne, ou 15 couronnes à 72 sols pièce; Charles de Pfortzheim, seigneur de Colpach et prévôt à Durbuy, agréa cette vente par acte daté de Schoppach le 26 novembre 1782.

Par autres actes datés de Schoppach, le 22 juillet et le 10 décembre 1785, Jean-Georges de Pfortzheim, seigneur d'Ober- et Nieder-Colpach et Vance en partie, héritier de feu Jean-Henri de Pfortzheim et de Marie-Elisabeth de Bentzerad, ses grand'père et grand'mère, donne plein pouvoir à sa cousine Marie-Josèphe de Pfortzheim, ex-religieuse du noble couvent d'Echternach, de dégager en son nom différents héritages sis à Echternach et aux environs, engagés par ses prédécesseurs; il prie aussi Matthias Bodson, prêtre et administrateur de l'hôpital à Echternach, de seconder sa dite cousine à l'occasion de ce dégagement.

Le 5 septembre 1785, de Pfortzheim, seigneur d'Ober- et Nieder-Colpach et de Vance en partie, autorise son fils Philippe-Charles de Pfortzheim, major de cavalerie à la suite des armées de S. M. l'empereur et roi (frère de l'ex-religieuse, citée précédemment) à dégager en son nom tous les biens, cens et rentes, situés à Echternach et environs, provenant de feu sa grand'mère, Marie-Elisabeth de Bentzerad.

Le 30 juillet 1789 Jean-Georges de Pfortzheim, seigneur de Colpach, déclare que Georges-Frédéric-Auguste, baron de Montigny, seigneur de la cour et seigneurie de Thommen, résidant à Bracht, lui a prêté la somme de 88 louis neufs de France, à 5 écus 8 sols pièce, faisant 452 écus 32 sols à 56 sols pièce au cours de Luxembourg, pour dégager une dîme de Pronsfeld.

Nous voici arrivés à la grande revolution française où presque tous les nobles émigrèrent en Allemagne; il n'en fut pas même des de Pfortzheim, qui restaient tout le temps à Colpach, comme le prouvent les lettres suivantes:

An VIII, 2 messidore (1800, 20 juin) rapport de François-Louis Tinant, sous-inspecteur des bois de la division de Diekirch, au sujet d'une pétition du